



Pension alimentaire que j'ai demandé

Par **ptibou69**, le **12/12/2012** à **13:12**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en BTS, je n'habite plus avec mes parents et je travail 15h00 par semaines mais ce n'est pas suffisant pour payer le loyer, la nourriture... J'ai donc été devant le tribunal pour demander une pension alimentaire. J'ai gagné et mes parents me doivent donc 400 Euros, il y a pas longtemps que j'ai fait signifier la somme par un huissier mais que se passe t-il si il refuse de me la donner? La en ce moment je reçois des appels téléphonique sans cesse ou je me fait insulter par mes parents, puis-je faire quelque chose contre sa? Si ils font appels, comment cela va t-il se passer?

Merci pour vos réponses et bonne journée.